

Commission civile internationale d'observation des droits humains au Chiapas (Mexique)

Introduction

La *Commission civile internationale d'observation des droits humains* (CCIODH) est un réseau de militantes et de militants, de juristes, d'artistes, d'élus d'assemblées locales, de syndicalistes, d'étudiantEs et de personnes impliquées dans des organisations sociales. Née d'une initiative de groupes de solidarité et d'organismes de défense des droits humains, la CCIODH se donne comme mission d'effectuer des visites dans la zone de conflit au Chiapas, afin de recueillir des témoignages sur la situation des droits humains, pour ensuite informer et sensibiliser les gouvernements et le grand public.

Fondée en janvier 1998, la CCIODH a à son actif l'accomplissement de deux missions d'observation au Chiapas. Les rapports issus de ces missions ont été largement diffusés et la crédibilité de la CCIODH, ainsi que sa reconnaissance dans le milieu des droits humains, sont désormais bien établies.

À la demande de nos partenaires au Mexique, et plus de deux ans après sa dernière mission, la CCIODH prévoit envoyer une délégation au Mexique du 15 février au 3 mars 2002. Cette mission aura pour but d'évaluer le chemin parcouru dans la zone de conflit, un an après l'accession au pouvoir d'un nouveau gouvernement (celui de M. Vicente Fox).

Antécédents de la CCIODH

Le monde entier connaît maintenant l'existence de ces autochtones mexicains qui, depuis l'oubli de leurs montagnes, malgré le désespoir de la faim et le mépris des puissants, se sont soulevés le 1^{er} janvier 1994. Depuis bientôt huit ans, les communautés en rébellion, qu'elles soient ou non derrière l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN), subissent l'occupation de l'armée mexicaine et la violence de groupes paramilitaires férocement résolus à préserver un système vieux de plus de cinq cent ans, lequel ne produit que misère et exploitation pour les indigènes.

Parmi la multitude de solidarités qu'a suscité la lutte exemplaire des zapatistes, est née la CCIODH. ImpliquéEs dans divers milieu et dans différents pays, les membres de la commission partagent un même intérêt pour les droits humains en général, et pour les communautés indigènes en rébellion du Chiapas en particulier.

Fondée à la suite du massacre d'Acteal (qui fit 45 victimes civiles à la fin de 1997), la CCIODH s'est donnée pour mission d'effectuer une visite d'observation afin de recueillir des témoignages des personnes vivant dans la zone de conflit ainsi que de réaliser des entrevues avec les acteurs de cette guerre (en particulier les gouvernements et l'Armée zapatiste de libération nationale). Cela dans le but de rédiger un rapport qui puisse sensibiliser l'opinion publique mondiale et les gouvernements à la situation que vivent les communautés indigènes dans le Sud-Est mexicain.

Une première mission a eu lieu en février 1998. La Commission sur place était alors composée de près de 200 personnes de 12 pays et provenant d'un éventail très large de la société civile internationale. La présence de la CCIODH au Mexique a eu beaucoup d'écho, tant dans ce pays que dans les pays d'où étaient issus les participantes et participants. Le rapport a été remis officiellement à chacun des gouvernements nationaux de même qu'aux instances internationales appropriées (Parlement européen, haut-commissariat des Nations-Unies pour les Droits humains, etc.). Un an et demi plus tard, en novembre 1999, la CCIODH a organisé une deuxième visite au Chiapas, dans le but d'évaluer la situation à la lumière des recommandations effectuées par la mission antérieure. Une quarantaine de personnes de 11 pays ont participé à cette mission d'évaluation.

Objectifs spécifiques de la mission de février-mars 2002

En décembre 2000 entré en fonction un nouveau gouvernement présidé par M. Vicente Fox, premier président à ne pas appartenir au Parti révolutionnaire institutionnel depuis plus de 70 ans. Ce fait, ainsi que les nombreuses déclarations de M. Fox en faveur d'une résolution pacifique du conflit, ont donné beaucoup d'espoir tant au Mexique qu'au sein de la société civile internationale. Cependant, les signes d'ouvertures du nouveau régime se sont bientôt soldés par des échecs, démontrant que l'alternance au pouvoir n'est pas synonyme de démocratie. Le modèle économique néolibéral et les pratiques politiques autoritaires, causes du soulèvement des Indigènes, loin d'être remis en question, ont été plutôt renforcés par la nouvelle administration. Dans ce contexte, les membres de la CCIODH trouvent important de réaliser une autre mission pour évaluer la performance du nouveau gouvernement en matière de droits humains ainsi que d'explorer les voies possibles d'une solution pacifique au conflit.

Méthodologie

Outre le fait de visiter et d'observer *de visu* la zone de conflit, la méthodologie consiste essentiellement à recueillir des témoignages et réaliser des entrevues, dans le but d'obtenir des informations de première main, détaillées puis analysées dans le rapport. La cueillette de témoignages concerne surtout les populations vivant dans la zone de conflit, en particulier les victimes de violations des droits

humains et les prisonniers politiques. Des entrevues sont également réalisées avec des militantEs et des cadres d'organisations sociales intervenant dans la zone de conflit (groupes de défense des droits humains, associations écologistes, organismes de type syndical) ainsi qu'avec des spécialistes universitaires. Enfin, une série d'entrevues sont effectuées avec des acteurs du conflit : les instances du gouvernement fédéral qui interviennent dans le conflit (ministères de la Défense, de l'Intérieur, etc.), le gouvernement de l'État du Chiapas, la Croix-Rouge, les parlementaires membres de la commission de pacification (COCOPA) et des représentantEs de l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN).

Les informations brutes obtenues à partir des observations et des centaines de témoignages seront articulées dans le rapport autour de trois axes :

1° *la situation des droits humains* dans la zone de conflit : occupation armée, présences de paramilitaires, déplacements forcés de population civile, droits économiques et sociaux des populations indigènes, protection des défenseurs des droits humains, etc.;

2° *l'état du processus de paix* : conditions pour un renouvellement du dialogue, redéploiement militaire, libération des prisonniers politiques, loi sur les droits et la culture autochtones, etc.

3° *la situation politique, sociale et économique* : c'est-à-dire l'analyse des éléments qui peuvent contribuer à un approfondissement de la crise à court ou à long terme (libre-échange et mondialisation, biopiratage, déforestation, mégaprojets miniers ou de transport, ingérence des corporations transnationales, etc.).

Délégation québécoise et activités au retour

La délégation québécoise au sein de la prochaine mission de la CCIODH comptera 8 membres, tous ayant déjà séjourné au Chiapas, quelques-unEs à plusieurs reprises. Ils s'ajouteront aux quelques cinquante autres personnes de plus de 10 pays qui formeront la commission internationale sur le terrain. La délégation québécoise se répartira au sein des différentes sous-commissions afin d'obtenir un portrait équilibré de la situation là-bas. Le nombre de 8 personnes se justifie également par le fait que, pour avoir un impact au retour, plusieurs activités doivent être organisées simultanément.

Ces activités sont : 1° rédaction et traduction du rapport en français; 2° organisation d'une conférence de presse des membres de la mission; 3° travail en vue d'obtenir des rencontres avec des responsables du gouvernement canadien (ministres et haut-fonctionnaires); 4° tournées des organismes de solidarité internationale et de droits humains en vue faire connaître le rapport; 5° organisation de soirées publiques à Québec et à Montréal afin d'informer la population en général.